



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109640

Texte de la question

Dans la mesure où les préoccupations environnementales et de développement durable doivent être l'affaire de tous, M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche intègre depuis plusieurs années dans son organisation interne le respect des exigences de la protection et de la préservation de l'environnement. Ainsi, dès l'année 2000, le ramassage classique des déchets a été abandonné au profit d'une collecte sélective réalisée par une société spécialisée. Cette collecte, qui concerne notamment les déchets papiers, les tubes néon, les piles, les toners, les matériels informatiques, permet ainsi le tri sélectif et le recyclage des déchets. Particulièrement concerné par l'utilisation des biocarburants, le ministère de l'agriculture et de la pêche a souhaité, dès l'été 2006, promouvoir l'usage du diester B30 pour le fonctionnement d'une partie de son propre parc automobile. Dorénavant, à l'occasion du renouvellement de sa flotte automobile, une attention particulière est portée sur les types de motorisation pouvant accueillir des biocarburants. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'une mutualisation interministérielle d'achat de papier, le ministère de l'agriculture et de la pêche fournira à 100 %, dès 2007, ses services en papier écoresponsable. Il est à noter que les marchés publics passés par le ministère intègrent systématiquement une clause sur le respect des normes environnementales et des exigences du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109640

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11707

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13579